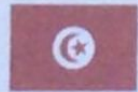




**CLUSTER
SERVAGRI**



Programme cofinancé
par l'Union Européenne



Réf. n° IS_1.1_034

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture

L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Projet « CLUSTER SERVAGRI » - IS_1.1_034

AVIS PUBLIC DE RECHERCHE CURRICULA POUR LA PRESTATION DU SERVICE DE EXPERT FACILITATEUR DE MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITE DE PLAIDOYER

L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (N. TVA n° 434413/D), ayant son siège légal à Avenue Alain Savary, 1003 Cité El Khadra, Tunis, Tunisie en la personne de son Président, Nourredin Ben Ayed.

État donné

- Que le **GAL Eloro**, bénéficiaire principal de ce projet, a présenté une demande de financement dans le cadre du **Programme de l'UE dénommé IEV – CT«Italie Tunisie» 2014-2020** et le projet « **CLUSTER SERVAGRI** » concerné a été évalué positivement et jugé admissible au financement;
- Qu'en date 06/11/2019 a été signé la Convention de partenariat entre le bénéficiaire principal de ce projet, GAL Eloro et l'Union Tunisienne De L'Agriculture et de la Pêche (PP5);
- Que le plan financier du projet CLUSTER SERVAGRI prévoit l'achat des biens et services nécessaires à sa mise en œuvre;
- Que pour la contractualisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet susmentionné l'UTAP a l'intention de collecter les curriculums vitae pour le recrutement à titre temporaire d'un expert facilitateur externe **pour la mise en œuvre des activités de plaidoyer sur le territoire tunisien et autre territoire**



Publie l'Avis qui suit

Art.1- OBJET DE L'AVIS

Afin d'atteindre les objectifs du projet, spécifiquement le **GT 6.3**: coopération interinstitutionnelle pour la définition et l'harmonisation des standards normatifs et réglementaires conjoints des clusters et de la plateforme logistique virtuelle et la capitalisation durable du cluster oléicole transfrontalier.

L'expert est appelé à participer à la mise en œuvre des activités de plaidoyer et délivrer les résultats attendus dans les délais impartis, en accord avec les actions dédiées à l'UTAP en tant que partenaire du projet « CLUSTER SERVAGRI ». Les activités de l'expert sont menées en étroite collaboration avec le coordinateur du l'UTAP, et conformément aux directives qui lui sont données par ce dernier.

Art.2- MISSIONS DE L'EXPERT RECHERCHE

L'expert est appelé à contribuer à toutes les activités du projet en relation avec les activités de plaidoyer à savoir :

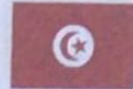
- Identifiés 6 institutions euro-méditerranéennes et ou organisations internationales pour réaliser de 6 actions de plaidoyer ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une présentation générale du projet et la stratégie de pérennisation et ce en étroite collaboration avec l'expert de communication recruté par le partenaire N°2 pour la stratégie de sortie ;
- Rédaction et mise en œuvre d'une convention / protocole d'entente pour une éventuelle signature avec les institutions euro-méditerranéennes et ou organisations internationales contactés pour la valorisation des résultats de projets « Cluster Servagri » et la pérennisation de ces acquis ;
- Préparer et organiser 6 événements et rencontres avec les 6 institutions euro-méditerranéennes et ou organisations internationales choisis pour la présentation du projet et pour la discussion sur des éventuelles collaborations futur;
- Participation aux 6 réunions du plaidoyer et fournir un soutien à l'unité de coordination locale du (PP5) pour le bon déroulement des réunions (ordre du jour. PV...) ;



CLUSTER SERVAGRI



Programme cofinancé
par l'Union Européenne



Réf. n° IS_1.1_034

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture

Art.3- TACHES PRINCIPALES:

- Identification fiable des institutions euro-méditerranéennes et ou organisations internationales à impliquer à cette tâche. Cette identification vise à choisir des organismes qui ont des objectifs de développement de qualité des produits agricoles ou de promouvoir les réseaux de clustering spécifiquement transfrontaliers ou dans la filière oléicole.
- Fournir un soutien et une supervision de la mise en œuvre des activités de plaidoyer.
- Respecter les étapes de la stratégie de sortie favorisant la création et la valorisation des synergies entre le projet CLUSTER SERVAGRI et les 6 institutions euro-méditerranéennes et / ou organisations internationales choisies ;
- Structurer le plaidoyer à travers un plan de travail défini et coordonné entre le coordinateur du GT 6.3 à savoir le PP5 UTAP et la cible choisie.
- Contacter et participer aux entretiens de plaidoyer en émettant des propositions de collaboration entre le projet et les 6 institutions euro-méditerranéennes et ou organisations internationales

Art.4- DURÉE DE L'ENGAGEMENT :

Le contrat prend effet à partir de la date de sa signature, selon les conditions financières applicables, les prévisions et les disponibilités budgétaires du projet CLUSTER SERVAGRI et ce jusqu'à la date de clôture du projet prévue pour le 31 Décembre 2022 sauf en cas de prolongation du projet et après approbation de l'AG.

Art.5- CONDITIONS PRÉALABLES

Les conditions préalables suivantes doivent être possédées à la date d'échéance du présent avis public :

- Être en possession de la santé physique pour mener à bien l'activité pour laquelle vous postulez ;
- Connaître et savoir utiliser les outils informatiques les plus courants ;
- Ne pas avoir d'activités ou de charges dans le cadre de l'activité d'indépendant en contraste ou en conflit avec l'activité du présent avis et, dans le cas contraire, la disponibilité à son interruption au moment de l'acceptation de l'affectation ;
- Ne pas avoir de contraintes à voyager à l'étranger
- Bonne aptitude de communication et de présentation
- N'être jamais été licencié/e, exempté/e ou destitué/e ou interdit/e du service auprès d'administrations publiques ;
- Jouir des droits civils et politiques dans le pays d'origine
- Aucune condamnation pénale, ou aucune procédure judiciaire en cours,





Art.6- PROFIL RECHERCHÉ :

- Niveau minimum : Diplôme universitaire agronome –agroéconomiste/Agriculture/ Economie et Commerce avec une expérience de travail confirmée, d'au moins dix ans, dans le domaine de l'agriculture consolidé par une expérience dans le secteur oléicole.
- Expérience approfondie sur la filière des huiles d'olives de la production –exportation dans le bassin méditerranéen ;
- Une expérience dans l'activité de plaidoyer sera un avantage
- Excellentes capacités de facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal ;
- Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées.
- Expérience consolidée dans l'un des sujets tels que le Développement durable local / rural, le transfert et l'application de la méthode coopérative IEV CT ou sujets similaires.
- Expérience avec des organisations internationales, y compris la participation à de grands projets réussis. L'expérience dans des projets complexes financés par l'Union européenne est un avantage.

Art.7- RÉMUNÉRATION

Le montant de rémunération prévu pour le poste d'expert facilitateur des actions de plaidoyer sur le territoire tunisien du projet Cluster Servagri imputé sur la **rubrique 5** : coût et service, est fixé pour le montant de **EUR 10.000,00** (dix-mille- /00 euros).

Art.8- PROCÉDURES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans l'article 10, seront examinées par une Commission nommée par le représentant légal de l'UTAP. Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. La commission évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE
Expérience approfondie sur la filière des huiles d'olives de la production –exportation dans le bassin méditerranéen ; (5ans=20pts; 10ans=25pts; 15ans=30pts)	30
expérience consolidée dans l'un des sujets tels que le Développement durable local / rural, le transfert et l'application de la méthode coopérative IEV CT ou sujets similaires (1 référence=10 pts; 2 références= 20pts; 3 références =30pts)	30



CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture

Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées (1 référence=10 pts; 2 références=15pts;; plus de 3 références =20 pts)	20
Expérience avec des organisations internationales, y compris la participation à de grands projets réussis. (un projet européen = 10 pts ; un projet de coopération transfrontalière = 20 pts)	20
TOTAL SCORE	100

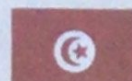
Le comité d'évaluation sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, en précisant la raison de l'exclusion et le classement des candidats admis avec leurs scores respectifs. Un score total minimal de 70/100 est requis pour être éligible à l'entretien oral.

L'évaluation des candidats retenus, par entretien orale, se fait selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE		
	Faible	Moyen	Élevé
Excellentes capacités de facilitation et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français oral	10	20	30
Connaissance des objectifs du projet CLUSTER SERVAGRI, de ses activités et les résultats à atteindre dans le cadre du projet	10	20	30
Pertinence des compétences professionnelles par rapport aux activités demandées	10	20	40
SCORE TOTAL	100		

N.B. Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis. L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Le comité d'évaluation sera responsable d'arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes globales correspondantes) et le candidat retenu. Le comité se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.



Art.9- PIÈCES A FOURNIR DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae (CV) avec photo récente
- Copie de carte d'identité nationale en cours de validité
- Copie des deux premières pages du passeport en cours de validité
- Attestation du dernier diplôme
- Pièces justificatives de l'expérience
- Pièces justificatives des compétences recherchées

Art.10- CONDITIONS DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Toute personne intéressée et disposant des conditions de recrutements indiquées dans le présent appel, doit faire parvenir son propre dossier de candidature au plus tard **15 jours** naturels et consécutifs à compter de la date de publication du présent avis sur le portail web du l'UTAP (www.utap.net.org), comme suit :

- Sous pli fermé, au bureau d'ordre de l'UTAP (le cachet du BO faisant foi), située à Avenue Alain Savary, 1003 Cité El Khadra, Tunis, en mentionnant :

« Ne pas ouvrir »

Sélection d'un expert externe prototype de certification
Projet CLUSTER SERVAGRI Réf. n° IS_1.1_034
UTAP_N°04.V1/2021

- Par courrier électronique sur le mail : utap.unite.projets@gmail.com en mentionnant dans la lettre de motivation et dans l'objet du message d'envoi par courrier électronique « à l'attention du Coordinateur du projet CLUSTER SERVAGRI »

Lieu et date TUNIS 16 06-09-2022

Cachet et signature du légal
représentant de l'UTAP



Président de l'Union Tunisienne
de l'Agriculture et de la Pêche
Noureddine Ben Ayed

